



2021 DFPE 120 : Réalisation de trois équipements de petite enfance – avenants de prolongation des conventions de subventionnement (4.330.600 euros maximum) signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à l'objectif de création des 5000 places lors de la précédente mandature, la Ville de Paris avait signé avec la CAF de Paris le Contrat Enfance Jeunesse en décembre 2015, qui en prévoyait les modalités de financement. La Ville de Paris pouvait également bénéficier, conformément au huitième plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches (PPICC) des caisses d'allocation familiales, d'aides supplémentaires sur l'investissement de la part de la CAF de Paris pour l'accompagner dans la création de places nouvelles.

Dans ce cadre, vous avez autorisé la signature, entre la Ville et la CAF de Paris, de trois conventions d'objectifs et de financement pour permettre à la Collectivité parisienne de bénéficier d'aides financières d'un montant total maximum de 4.330.600 euros, en vue de la réalisation des opérations listées ci-dessous :

Arrt	Adresse	Equipts	Travaux	Capacit é finale	Subventio n allouée
12	77 av. du Dr Arnold Netter	multi -accueil	Construction	99	1.386.000
18	23/27 rue de l'Evangile	multi -accueil	Reconstruction - extension	136	1.340.800
20	73 boulevard Davout	multi -accueil	Construction	99	1.603.800

L'article I - 5 de chaque convention stipule que le bénéficiaire s'engage à la réalisation du programme de manière à ce qu'il soit achevé dans les 36 mois suivant la décision de la CAF d'engagement de crédits.

Or, les délais d'achèvement des opérations en question, dont les conventions ont expiré le 17 octobre 2020, n'ont pu être respectés : les livraisons de ces

équipements ont dû être reportées pour de multiples raisons : impact des confinements et des mesures de prévention de la COVID 19, défaillance de la maîtrise d'œuvre ayant nécessité une reprise des études, demandes de l'Inspection Générale des Carrières, recours à l'encontre du permis de construire.

La CAF a donc accepté de prolonger la durée des conventions en question, en tenant compte des nouvelles dates prévisionnelles de livraison des équipements concernés, soit : le 30 mars 2021 pour le multi-accueil rue de l'Évangile, le 30 septembre 2022 pour le multi-accueil Davout, le 30 septembre 2023 pour l'opération Arnold Netter.

La CAF a établi en conséquence les trois projets d'avenants aux conventions de subventionnement joints au présent projet de délibération, dont il vous est demandé d'autoriser la signature.

Les recettes attendues seront inscrites au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer de ce projet.

Maire de Paris

La